



Inaptitude suite a une maladie professionnelle

Par **didine60**, le **27/05/2013** à **09:04**

bonjourrnje viens d'etre declarer inapte a mon poste par la medecine du travail le 22/05(2éme visite)la medecine ma remis une feuille d'indemnités temporaire que j'ai renvoyer a la secu et mon employeur.JE VOULAIS SAVOIR COMBIEN DE TEMPS DOIT ON ATTENDRE POUR ETRE CONVOQUER POUR L'ENTRETIEN ET APRES POUR ETRE LICENCIER D'APRES LES DELEGUES SYNDICAUX IL N Y AURA PAS DE POSTE POUR MOI DONC PAS DE RECLASSEMENT rnDOIS JE ETRE OBLIGER ATTENDRE LES 2 MOIS DE PREAVIS POUR RECEVOIR MON SOLDE TOUT COMPTErnMERCI DE M'AIDER rnA BIENTOT

Par **moisse**, le **27/05/2013** à **19:54**

Bonjour,rnL'employeur dispose d'un délai court (un mois) pour proposer reclassement et mettre en oeuvre la procédure de licenciement.rnIl n'y aura pas de préavis, puisque vous êtes inapte à l'exécuter.rnSauf en cas d'accident du travail, ce préavis ne sera pas payé.